

CHAPITRE XVI.

Trois manières dont saint Augustin se reprend lui-même dans ses *Rétractations* : qu'il ne commence à trouver de l'erreur dans ses livres précédents que dans le vingt-troisième chapitre du premier livre des *Rétractations* : qu'il ne s'est trompé que pour n'avoir pas assez approfondi la matière : et qu'il disait mieux lorsqu'il s'en expliquait naturellement, que lorsqu'il la traitait exprès ; mais encore faiblement.

C'est lui-même qui nous apprend ce progrès de ses connaissances ; et il faut soigneusement remarquer qu'il ne dit pas que l'erreur dont il a eu à se corriger avant son épiscopat, fut une erreur répandue dans tous les ouvrages qu'il écrivait avant ce temps : *On trouvera*, dit-il¹, *cette erreur dans quelques-uns de mes ouvrages avant mon épiscopat*, et non pas en tous, ni en la plupart ; en quoi il faut ajouter que le premier de ses ouvrages, où il marque de l'erreur sur la prévention de la grâce, est celui de l'exposition de quelques propositions de l'Épître aux Romains, qui est aussi le premier où il examine exprès, mais encore faiblement, comme on a vu, les questions de la grâce. Auparavant, où, sans aucun examen exprès, il parlait selon la simplicité de la foi, il ne remarque aucune erreur dans ses discours : au contraire, il montre partout, que ce qu'il disait du libre arbitre ne nuisait point à la grâce, dont il n'était pas question alors. Ainsi tout ce qu'il disait était véritable, encore qu'il ne dit pas tout, mais seulement ce qui faisait aux questions qu'il avait entre les mains ; en sorte que sans rien reprendre dans ses sentiments, il ne lui restait qu'à les bien exposer. C'est ce qu'on peut observer dans les vingt-deux premiers chapitres de ses *Rétractations* ; car loin qu'il s'accuse alors d'avoir erré sur la grâce, nous avons vu clairement qu'il croyait l'avoir enseignée dans ses livres du *Libre Arbitre* avec aussi peu d'erreur, que s'il avait eu à s'en expliquer contre Pélagé présent.

L'endroit donc où il commence à se tromper et à marquer son erreur, c'est ce livre dont il a parlé au vingt-troisième chapitre du premier livre des *Rétractations*, qui est celui de l'exposition sur l'Épître aux Romains. Auparavant il est sans tâche, et son ouvrage des *Rétractations* se réduit à trois points ; car, ou il explique ce qu'il a dit en disant plus distinctement ce qu'il n'avait dit qu'en général, ou il supplée ce qui manque, en ajoutant ce qu'il a omis parce qu'il n'était pas de son sujet ; ou il se reprend et se corrige comme ayant été dans l'erreur, ce qui commence seulement à ce vingt-troisième chapitre qu'on vient de marquer, où il rétracte ce qu'il a écrit sur l'Épître aux Romains.

Encore faut-il observer de quelle manière il

¹ De Præd. SS. cap. III, n° 7.

se trompait. Ce n'était point par un jugement fixe et déterminé : mais comme un homme qui cherchait, et encore imparfaitement : *NONDUM DILIGENTIUS QUÆSIVERAM* ; qui n'avait point encore trouvé : *NEC ADHUC INVENERAM* ; qui traitait la question avec moins de soin : *MINUS DILIGENTER* ; qui ne croyait pas même encore être obligé à la traiter à fond : *NEC PUTAVI QUÆRENDUM ESSE, NEC DIXI* ; qui ne savait pas bien ce qui en était, et qui en parlait en doutant : *SI SCIREM, SI J'EUSSÉ SU*¹. Ainsi il ne savait pas : s'il disait bien auparavant, ce n'était point par science, comme après un examen exact, mais par foi et sans rechercher. Il disait cependant très-bien, comme il le remarque lui-même² : *RECTISSIME DIXI* ; mais non pas encore d'un ton assez ferme, ni d'une manière assez suivie. Il était à peu près dans le même état, lorsqu'il répondit aux quatre-vingt-trois questions³. Il agitait la matière et approchait de la vérité dans ces deux livres, qui se suivirent de près ; et tous les deux ne précédèrent que de peu de temps celui à Simplicien, où, la recherche étant plus exacte, il arriva aussi, comme on a vu, à la pleine connaissance de la vérité.

Et il y a cela de remarquable dans tout ce progrès, qu'il disait mieux en parlant de l'abondance du cœur sans examiner la matière, qu'il ne faisait en l'examinant, mais encore imparfaitement, ce qu'on ne doit pas trouver étrange, parce qu'ainsi qu'il a été dit, dans ce premier état, la foi et la tradition parlaient comme seules, au lieu que dans le second, c'était plutôt le propre esprit. C'est un caractère assez naturel à l'esprit humain de dire mieux par cette impression commune de la vérité, que lorsqu'en ne l'examinant qu'à demi on s'embrouille dans ses pensées. C'est là souvent un grand dénouement pour bien entendre les Pères ; principalement Origène, où l'on trouve la tradition toute pure dans certaines choses qui lui sortent naturellement, et qu'il embrouille d'une terrible manière lorsqu'il les veut expliquer avec plus de subtilité : ce qui arrive assez ordinairement avant que les questions soient bien discutées, et que l'esprit s'y soit donné tout entier.

CHAPITRE XVII.

Quatrième et dernier état des connaissances de saint Augustin ; lorsque non seulement il fut parfaitement instruit de la doctrine de la grâce, mais capable de la défendre : l'autorité qu'il s'acquiesça alors. Conclusion contre l'imposture de ceux qui l'accusent de n'avoir changé que dans la chaleur de la dispute.

Quoi qu'il en soit, on ne peut plus dire, sans

¹ I. *Retract.* cap. XXIII 2, 3, 4.

² *Ibid.* — 3 83 q. 68.

une malice affectée, que saint Augustin n'ait changé ses premiers sentiments sur la grâce, que dans l'ardeur de la dispute ; puisqu'on le voit tomber naturellement, et à mesure qu'il approfondissait de plus en plus les matières, dans la doctrine qu'il a enseignée jusqu'à la mort : Dieu le conduisant par la main, et le menant pas à pas à la parfaite connaissance d'une vérité dont il voulait l'établir le défenseur et le docteur.

C'est donc là le dernier état de saint Augustin, où déjà pleinement instruit sur cet important article, il en devint le défenseur contre l'hérésie de Pélagé. Son autorité croissait tous les jours ; et dans ses derniers écrits, il était enfin parvenu jusqu'à pouvoir dire avec une force qui se faisait respecter¹ : *Lisez et relisez ce livre ; et si vous l'entendez, rendez-en grâces à Dieu : si vous ne l'entendez pas, demandez-lui-en l'intelligence, et il vous sera donné de l'entendre*. C'est ainsi qu'il fallait parler, quand après trente ans d'épiscopat, et vingt ans utilement employés à détruire la plus superbe des hérésies, on sentait, comme un second Paul, l'autorité que la vérité donnait à un dispensateur irréprochable de la grâce et de la parole de Jésus-Christ ; et c'est ainsi, comme le rapporte saint Prosper dans sa Chronique, que le saint évêque Augustin, excellent en toutes choses, mourut en répondant aux pélagiens au milieu des assauts que les Vandales livraient à sa ville et persévéra glorieusement jusqu'à la fin dans la défense de la grâce chrétienne.

CHAPITRE XVIII.

Que les changements de saint Augustin, loin d'affaiblir son autorité, l'augmentent ; et qu'elle serait préférable à celle des autres docteurs en cette matière, quand ce ne serait que par l'application qu'il y a donnée.

Pour maintenant remettre en deux mots, devant les yeux du lecteur, ce que nous venons de dire sur le progrès des sentiments de saint Augustin, nous avons démontré deux choses : l'une qui regarde ce Père, l'autre qui regarde directement toute l'Église. La première est qu'il n'est pas permis, en répétant les vieux arguments des semi-pélagiens, de prendre avec eux pour une raison de s'opposer aux sentiments de saint Augustin les changements qu'il a faits en mieux dans sa doctrine. C'est une erreur qui ne peut tomber que dans des esprits mal faits. Les changements de ce Père n'ont rien qui ne donne lieu de l'estimer davantage ; puisque s'il s'est trompé, c'est avant que d'avoir étudié à fond la question : qu'il s'est redressé de lui-même aussitôt après l'avoir bien examinée ; et qu'encore qu'en écrivant ses pre-

¹ De Grat. et Lib. Arb. cap. XXIV.

miers livres il n'eût pas encore trouvé la solution de toutes les difficultés, et développé distinctement la vérité dans toutes ses suites, il en avait néanmoins posé les principes : de sorte qu'en se corrigeant parfaitement au commencement de son épiscopat, il n'a fait que revenir aux premières impressions qu'il avait reçues en entrant dans l'Église.

Voilà ce qui regardait saint Augustin ; et encore que l'Église y ait l'intérêt que tout le monde peut recueillir des faits qui ont été avancés, voici une seconde chose que nous avons établie, qui regarde directement son autorité : que ce n'est pas l'esprit de vérité, mais de contradiction et d'erreur, qui a fait dire à notre critique et à ses semblables, que les sentiments rétractés par saint Augustin étaient les plus naturels comme les plus anciens ; car le contraire paraît maintenant par le progrès qu'on vient de voir de sa doctrine. Aussi faut-il remarquer, et c'est la dernière réflexion que nous avons à faire sur cette matière, que dans le temps où ce Père avoue qu'il se trompait, il ne dit pas qu'il fût tombé dans cette erreur en suivant les anciens docteurs. Il faut laisser un sentiment si pervers et si faux à Grotius et à ses disciples. Pour saint Augustin, il dit bien, ce qui est très-vrai, que les anciens n'ont pas eu d'occasion de traiter à fond cette matière, et ne s'en sont expliqués que brièvement et en passant, dans quelques-uns de leurs ouvrages, *TRANSEUNTER ET BREVITER*, comme il a déjà été remarqué ; mais loin de dire par là qu'ils se fussent trompés ou qu'ils eussent d'autres sentiments que ceux qu'on a suivis depuis, il dit formellement le contraire, et, non content de le dire, il le prouve par des passages exprès de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ambroise et des autres, ajoutant qu'il en pourrait alléguer un bien plus grand nombre, si la chose n'était constante d'ailleurs par les prières de l'Église. Et il est vrai que cet esprit de prières, qui est dans l'Église, emporte une si précise et si haute reconnaissance de la prévention de la grâce qui nous convertit, que c'est principalement sur ce fondement que l'Église en a fait un dogme de foi contre les semi-pélagiens ; de sorte que revenir aux sentiments rétractés par saint Augustin, c'est non-seulement envier à ce saint docteur la grâce que Dieu lui a faite de profiter tous les jours de la lecture des saints livres, mais encore s'attaquer directement à l'autorité de l'Église catholique.

De tout cela il résulte que quand la doctrine de saint Augustin n'aurait pas reçu du saint-siège et de toute l'Église catholique les approbations qu'on a vues, et qu'il n'en aurait eu d'autres que celle d'avoir été regardé durant vingt ans comme

le tenant de l'Église, sans avoir été repris que de ceux qu'on a réprimés par tant de censures réitérées, il n'en faudrait pas davantage pour le préférer aux autres docteurs en cette matière; et c'est aussi ce qu'ont fait tous les orthodoxes anciens et modernes, et entre autres les scolastiques, à l'exemple de saint Thomas, qui en est le chef.

CHAPITRE XIX.

Quelques auteurs catholiques commencent à se relâcher sur l'autorité de saint Augustin à l'occasion de l'abus que Luther et les luthériens font de la doctrine de ce saint : Baronius les reprend, et montre qu'en s'écartant de saint Augustin on se met en péril d'erreur.

Il est vrai qu'à l'occasion de Luther et de Calvin, qui abusaient du nom de saint Augustin comme de celui de saint Paul, quelques catholiques se sont relâchés sur ce Père; mais, outre que le concile de Trente a tenu une conduite opposée, ceux qui faiblement et ignoramment ont abandonné saint Augustin, en ont été, pour ainsi dire, punis sur-le-champ, par les périls où ils se sont trouvés engagés, comme on le peut voir dans ce grave avertissement du cardinal Baronius : *Puisque toute l'Église catholique s'est opposée à la doctrine de Fauste, évêque de Riez (il en avait dit autant de tous les autres semi-pélagiens), que les modernes, qui, en écrivant contre les hérétiques de notre temps, croient les mieux réfuter en s'éloignant du sentiment de saint Augustin sur la prédestination, considèrent dans quel péril ils se mettent; puisque les armes ne nous manquent pas d'ailleurs pour abattre ces novateurs.*

Ces périls sont ceux de tomber dans l'hérésie semi-pélagienne, comme il est arrivé presque à tous ceux qui se sont volontairement écartés des sentiments de saint Augustin. Nous en trouverons dans la suite de grands exemples; et je ne crois pas m'être trompé en regardant leur erreur comme une juste punition de leur témérité, qui leur a fait présumer qu'ils défendraient mieux l'Église qu'un si grand docteur.

Et tant s'en faut que l'erreur où saint Augustin avoue qu'il a été durant quelque temps, ait affaibli, dans l'esprit de ce docte cardinal, la révérence pour sa doctrine, qu'au contraire elle a servi, selon lui, à donner plus d'autorité à ce saint; puisque c'est de l'humble aveu qu'il en a fait dans les livres de la *Prédestination et de la Persévérance*, que le même Baronius prend occasion de les regarder, *quand il n'y en aurait point d'autres preuves, comme des livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, qui se repose sur les humbles.* Il faudrait ici transcrire toutes

¹ Tom. VI, ann. 499, p. 449.

² Tom. V, ann. 426, p. 497.

ses Annales, pour rapporter les éloges qu'il a donnés à la doctrine de saint Augustin sur la grâce; et il suffit de dire en un mot, qu'à son sens, autant qu'il a surpassé les autres docteurs dans ses autres traités, autant s'est-il surpassé lui-même dans ceux qu'il a composés contre les pélagiens. Voilà comment l'annaliste de l'Église a traité le novateur de M. Simon.

CHAPITRE XX.

Suite des témoignages des catholiques en faveur de l'autorité de saint Augustin sur la matière de la grâce depuis Luther et Calvin : saint Charles, les cardinaux Bellarmin, Tolet et du Perron; les savants jésuites Henriquez, Suarez, Vasquez.

Nous avons vu le témoignage du cardinal saint Charles Borromée : le cardinal Bellarmin s'est étudié à prouver¹, par les décrets du saint-siège qu'on a rapportés, que la doctrine de saint Augustin sur la prédestination, particulièrement dans ses derniers livres, qui est l'endroit où l'on veut trouver de l'innovation, n'est pas la doctrine particulière de ce saint, mais la foi de l'Église catholique. Le cardinal Tolet², en remarquant quelque différence entre les Grecs et saint Augustin, dans les expressions, comme on verra, ou en tout cas dans des minuties, leur préfère saint Augustin comme le docteur particulier de la grâce : le cardinal du Perron, la lumière non-seulement de l'Église de France, mais encore de toute l'Église sur les controverses, oppose aux excès des calvinistes, sur la prédestination, l'autorité de saint Augustin, qu'il nomme le plus grand docteur au point de la prédestination qui ait été depuis les apôtres, voire la voix et l'organe de l'ancienne Église pour ce regard³.

Ce docte cardinal eût donc été bien éloigné de la faiblesse de ceux qui n'ont pas su soutenir contre les hérétiques le plus grand docteur de l'Église. Je dois ce témoignage à une savante compagnie d'avoir été très-opposée à leur sentiment. On l'a ouïe dans les cardinaux Tolet et Bellarmin, deux lumières de cet ordre et de l'Église catholique. Mais les autres n'ont pas été moins respectueux. Henriquez⁴ : « Les conciles et les papes révèrent l'autorité de saint Augustin; et dans la matière de la prédestination et de la grâce, le seul Augustin vaut mille témoins. » Suarez⁵ : « Ce que saint Augustin établit comme certain et appartenant aux dogmes de foi, doit être tenu et défendu de tout prudent et habile théologien, encore qu'il ne soit pas certain qu'il a été défini

¹ Lib. II de Grat. et Lib. Arb. cap. XI.

² In Joan. et ad Rom. passim.

³ Rép. au roi de la Grande-Bretagne, cap. XII, p. 68.

⁴ De ult. fin. hom. cap. II.

⁵ Proleg. VI, cap. VI, n° 17.

« par l'Église; parce que l'Église ayant tant déféré à saint Augustin sur cette matière, qu'elle a suivi sa doctrine en condamnant les erreurs opposées à la grâce, ce serait une grande témérité à un docteur particulier d'oser contredire saint Augustin, lorsqu'il enseigne quelque chose sur la grâce de Dieu comme orthodoxe : à cause aussi principalement que ce Père a travaillé si longtemps, avec tant de sagesse, tant d'esprit, tant de soin et de persévérance, et, ce qui est plus, avec tant de dons de Dieu à défendre et à expliquer la grâce. » Il ne faut point de commentaire à ces paroles, et il n'y a qu'à les retenir pour en faire l'application quand il faudra; mais ceci n'est pas moins exprès : *Rien n'a tant fait admirer et révérer saint Augustin que la doctrine de la grâce; et s'il avait erré en l'expliquant, son autorité serait fort affaiblie, et ce serait sans raison que l'Église aurait suivi son jugement avec tant de confiance pour expliquer cette doctrine : ce qui serait impie à penser.* Ainsi l'honneur de l'Église est engagé manifestement avec celui de saint Augustin, et ce serait une impiété de les séparer. Enfin ce théologien, non content de s'être expliqué sur les ouvrages de saint Augustin en général dans la matière de la grâce, vient en particulier à ceux d'où l'on veut tirer principalement ses prétendues innovations¹ : « Les deux derniers livres de saint Augustin, de la Prédestination et de la Persévérance, qu'il a écrits dans sa dernière vieillesse, sont comme le testament de ce Père, et ont je ne sais quelle autorité plus grande, tant à cause qu'ils ont été travaillés après une extrême application et une longue méditation de cette matière, qu'à cause aussi que, l'erreur de ceux contre qui il écrivait étant plus subtile, ils ont été composés avec plus de pénétration. » On avouera qu'il n'y avait rien à dire sur ce sujet, ni de plus exprès, ni qui fût fondé sur des raisons plus convaincantes. Vasquez² : « Il vaut mieux suivre les sentiments de saint Augustin que des autres, dans la matière de la grâce et de la prédestination; il éclate parmi les Pères comme le soleil sur les autres astres : d'où il conclut, qu'en outre que l'autorité des autres Pères doit être de grand poids dans toutes les matières; dans celle-ci, qui est celle de la prédestination, le seul Augustin, dit-il, me tiendra lieu de plusieurs docteurs, à cause principalement, que, du commun consentement de tous ceux qui en jugent bien, il excelle de beaucoup au-dessus des autres. »

La préférence qu'il donne à saint Augustin sur les autres Pères, il la donne aux derniers livres du

même Père³, c'est-à-dire, à ceux qu'il a écrits contre les semi-pélagiens, sur tous ses autres ouvrages; et cette vérité expressément reconnue par tant de théologiens, doit passer dorénavant pour très-constante.

CHAPITRE XXI.

Témoignages des savants jésuites qui ont écrit de nos jours, le père Petau, le père Garnier, le père Deschamps. Argument de Vasquez pour démontrer que les décisions des papes Pie V et Grégoire XIII ne peuvent pas être contraires à saint Augustin : conclusion : que si ce Père a erré dans la matière de la grâce, l'Église ne peut être exempte d'erreur.

De nos jours, le père Petau établit trois vérités¹ : la première, que, « lorsqu'il s'agit de la grâce ou de la prédestination, on a coutume d'avoir moins d'égard pour les anciens Pères, qui ont écrit devant la naissance de l'hérésie de Pélagie, que pour ceux qui les ont suivis; » la seconde, « qu'on a beaucoup plus d'égards aux Latins qu'aux Grecs, même à ceux qui ont écrit après cette hérésie : parce que l'Église latine en a été plus exercée que l'Église orientale, encore qu'elle ait donné occasion à cette dispute; en sorte que la plupart des Grecs ont ou profondément ignoré, ou pénétré moins exactement le fond des dogmes des pélagiens. » La troisième vérité, c'est que « de tous les Latins, dont nous avons dit que l'autorité était la plus grande dans cette dispute, le premier, du commun consentement des théologiens, est saint Augustin, dont les Pères qui ont suivi, les papes et les conciles ont déclaré que la doctrine était avouée et catholique, RATAM ET CATHOLICAM; en sorte qu'ils ont estimé que c'était un suffisant témoignage de la vérité d'un dogme, qu'il se trouvât constamment établi et autorisé par saint Augustin. » Nous aurons à considérer dans la suite les conséquences de ces vérités : il suffit à présent de voir que, bien loin de nous renvoyer de saint Augustin aux anciens et aux Grecs, le père Petau prend un chemin contraire, du commun consentement des théologiens; et il n'y a rien de mieux ordonné que ces degrés où il passe des Grecs aux Latins, et des Latins à saint Augustin, pour arriver au comble de l'intelligence.

Depuis peu le père Garnier, célèbre parmi les savants, pour avoir enseigné la théologie jusqu'à la mort, avec l'application que tout le monde sait, et qui a laissé dans sa compagnie tant de disciples après lui, a reconnu, comme on a vu², saint Augustin, et surtout dans ses derniers livres de la *Prédestination et de la Persévérance*, comme

¹ In I p. disp. 88, cap. VII.

² I. Tom. lib. IV, cap. VI, n° I.

³ Ci-dessus, liv. V, chap. VIII. Garnier, Dissert. VII, chap. 11.

¹ Proleg. VI, cap. VI, n° 19.

² In I p. disp. 89, cap. I, IV.

LE GUIDE QUI LUI EST DONNÉ PAR LE SAINT-SIÈGE, et comme la source d'où il faut tirer la droite doctrine; et Dieu conserve encore à présent, dans le même ordre, un écrivain aussi renommé dans sa compagnie qu'estimé au dehors¹, qui conclut ainsi ce qu'il a dit sur l'autorité de saint Augustin: « J'augmenterai plutôt que de diminuer les éloges de ce Père, que je regarde comme le plus grand de tous les esprits, comme celui où l'on trouve le dernier degré d'intelligence dont l'humanité est capable, un miracle de doctrine, celui dont la doctrine nous montre les bornes dans lesquelles se doit renfermer la théologie, l'apôtre de la grâce, le prédicateur de la prédestination, la bibliothèque et l'arsenal de l'Église, la langue de la vérité, le foudre des hérésies, le siège de la sagesse, l'oracle des treize siècles, l'abrégé des anciens docteurs et la pépinière où ceux qui ont suivi se sont formés. Il développe les mystères de la prédestination et de la grâce, comme s'il les avait vus dans l'intelligence et dans la pensée de Dieu même. » Que voudraient dire ces grandes et magnifiques paroles, s'il se trouvait que saint Augustin fût un novateur dans les dogmes qu'il se serait le plus attaché à prouver?

Il est vrai que ce savant homme apporte deux exceptions à son discours: l'une, s'il se trouvait que saint Augustin eût enseigné des choses contraires aux décisions des conciles ou des papes; l'autre, si tous les Pères ou la partie considérablement la plus grande de ces saints docteurs lui étaient contraires. Je reçois la condition, et j'ajoute seulement avec Suarez², qui l'a donnée le premier, que cela se trouvera rarement ou point du tout. Il se trouvera si rarement, que ni Suarez, ni le savant père Deschamps qui l'a imité, n'en ont marqué aucun exemple, en sorte que de bonne foi il faut réduire ce rarement à point du tout, et reconnaître que ses restrictions (il faut suivre saint Augustin, si l'Église ou le commun des Pères ne lui sont pas contraires) sont apposées, non pour montrer que le cas soit arrivé, mais pour expliquer seulement en ce cas, quelle autorité serait préférable.

J'ajouterai encore, avec Vasquez³, que personne ne doit penser que les papes, et notamment Pie V et Grégoire XIII dans leur bulle contre Baius, aient condamné le sentiment de saint Augustin, qui a reçu en cette matière (de la grâce) une si merveilleuse recommandation et approbation par le pape Célestin I^{er} et qui a été

¹ Steph. Deschamps de her. Jans. lib. III, disp. 1, cap. VI, n° 15.

² De Grat. prolég. 1, n° 17.

³ In 1, 2, D. Thom. disp. 190, cap. XVIII.

celebré avec tant d'éloges dans tous les siècles suivants; en sorte, conclut-il¹, qu'il nous faut tâcher d'expliquer la censure de ces papes sagement et d'une manière qui se puisse concilier avec la doctrine de ce Père. J'ajouterai, en dernier lieu, comme un corollaire de tout ce qu'on vient de voir, que si l'on prétendait avec M. Simon, que saint Augustin fût contraire à la tradition des saints docteurs, ou aux décrets de l'Église dans quelques dogmes touchant la grâce qu'il aurait entrepris d'établir comme de foi dans tous ses ouvrages, principalement dans les derniers, qui sont les plus approuvés; tous les éloges que lui ont donnés les siècles suivants, et tous les décrets des papes en sa faveur, ne seraient qu'une illusion: saint Augustin ne serait pas un guide donné par l'Église, si on s'égarait en le suivant; il ne serait pas la bouche de l'Église, s'il avait soufflé le froid et le chaud, le vrai et le faux, le bien et le mal: le pape saint Célestin ne devait point avoir si sévèrement réprimé ceux qui disaient que ce Père était l'auteur d'une nouvelle doctrine, si en effet il l'était, ni ceux qui le reprenaient d'avoir excédé, si en effet il excédait jusque dans des matières capitales: il ne fallait pas, comme a fait le pape Hormisdas, pour trouver le sacré dépôt de la tradition et de la saine doctrine sur la grâce et le libre arbitre, renvoyer aux livres de ce Père, avec un choix si précis de ceux qu'il fallait principalement consulter, si, de ces deux matières dont il s'agissait, il avait outré l'une et affaibli l'autre: il y eût fallu au contraire distinguer le bon d'avec le mauvais, le douteux ou le suspect d'avec le certain, et non pas y renvoyer indéfiniment: autrement, on égarait les savants, on tendait un piège aux simples, et, comme dit Suarez, l'Église, ce qu'à Dieu ne plaise, les induisait en erreur.

LIVRE SEPTIÈME.

SAINT AUGUSTIN CONDAMNÉ PAR M. SIMON: ERREURS DE CE CRITIQUE SUR LE PÉCHÉ ORIGINAL.

CHAPITRE PREMIER.

M. Simon entreprend directement de faire le procès à saint Augustin sur la matière de la grâce: son dessein déclaré dès sa préface.

Il ne faudra plus maintenant que lire, pour ainsi parler, à l'ouverture du livre, l'histoire critique de M. Simon, pour y trouver les marques sensibles d'une doctrine réprouvée. Nous avons déjà remarqué en abrégé pour une autre fin, mais

¹ In 1, 2, D. Thom. disp. 190, cap. XVIII.

il faut maintenant le voir à fond, qu'il se déclare dès sa préface, où, après avoir parlé des gnostiques et avoir mis leur erreur à nier le libre arbitre, il assure¹ que c'est par rapport aux fausses idées de ces hérétiques que les premiers Pères ont parlé tout autrement que saint Augustin des matières de la grâce, du libre arbitre, de la prédestination et de la réprobation. Voilà donc le fondement de M. Simon, que pour combattre les fausses idées de ceux qui niaient le libre arbitre, il en fallait parler tout autrement que saint Augustin, qui demeure par conséquent ennemi comme eux du libre arbitre, et fauteur des hérétiques qui le niaient. C'est en général le plan de l'auteur; et, pour le rendre plus vraisemblable, il ajoute que cet évêque, c'est saint Augustin, s'étant opposé aux nouveautés de Pélagé, au contraire des gnostiques, donnait tout au libre arbitre de l'homme, et rien à la grâce, a été l'auteur d'un nouveau système. C'est un système en matière de religion et de doctrine: c'est un système pour l'opposer aux nouveautés de Pélagé. Si ce système est nouveau, saint Augustin a opposé nouveauté à nouveauté; par conséquent excès à excès, et d'autres excès et d'autres nouveautés aux excès et aux nouveautés de Pélagé. Saint Augustin a le même tort que cet hérésiarque: il fallait faire un tiers-parti entre eux deux; et non pas prendre le parti de saint Augustin, comme a fait saint Célestin et toute l'Église.

Si la doctrine de saint Augustin est nouvelle sur la matière où il a reçu tant d'approbation, c'est une suite que ses preuves le soient. Aussi M. Simon pousse-t-il les choses jusque-là: Saint Augustin, dit-il, s'est éloigné des anciens commentateurs, ayant inventé des explications dont on n'avait point entendu parler auparavant. Voilà donc un novateur parfait, et dans le fond de son système, et dans les preuves dont il le soutient, sans que l'Église s'en soit aperçue; sans que d'autres que ses ennemis, que toute l'Église a condamnés, l'en aient repris. Après douze cents ans entiers, M. Simon le vient dénoncer, on ne sait à qui: il vient réveiller l'Église, qui s'est laissée endormir aux belles paroles de ce Père, et qui a déclaré en termes formels qu'elle n'a rien trouvé à reprendre dans sa doctrine; par conséquent rien de nouveau, rien à quoi elle ne fût accoutumée: autrement elle se serait soulevée, au lieu de réprimer ceux qui se soulevaient.

L'auteur n'a pu s'empêcher de sentir ici le mauvais pas où il s'engageait; mais son erreur est de croire qu'il peut imposer au monde par des termes vagues. Je déclare néanmoins, dit-il², que ce n'a

¹ Pref.

² Pref.

point été pour opposer toute l'antiquité à saint Augustin, que j'ai recueilli dans cet ouvrage les explications des Pères grecs. Mais pourquoi donc? Est-ce pour montrer qu'ils sont d'accord? Ce serait le dessein d'un vrai catholique, qui chercherait à concilier les Pères, et non pas à les commettre. Mais visiblement ce n'est pas celui de M. Simon, chez qui l'on ne trouve à toutes les pages que les anciens d'un côté, et saint Augustin de l'autre; mais voici toute sa finesse: Comme il y a toujours eu des disputes là-dessus, et qu'il y en a encore présentement, j'ai cru que je ne pouvais mieux faire que de rapporter fidèlement ce que j'ai lu sur les passages du Nouveau Testament dans les anciens commentateurs. Il voudrait donc faire accroire que c'est seulement sur des matières légères et indifférentes qu'il oppose les anciens à saint Augustin. Nous verrons bientôt le contraire; mais en attendant, sans aller plus loin, il se déclare en continuant de cette sorte: Vincent de Lérins (à ce seul nom on s'attend d'abord à voir condamner quelque erreur; écoutons donc à qui l'on oppose ce savant auteur et les règles de la tradition): Vincent de Lérins dit que lorsqu'il s'agit d'établir la vérité d'un dogme, l'Écriture seule ne suffit pas, qu'il y faut joindre la tradition de l'Église catholique; c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, l'autorité des écrivains ecclésiastiques. Le principe est bien posé; mais voyons enfin contre qui on dresse cette machine. C'est, premièrement, contre l'hérésie en général: considérant, poursuit notre auteur, les anciennes hérésies, il rejette ceux qui forgent de nouveaux sens, et qui ne suivent point pour leur règle les interprétations reçues dans l'Église depuis les apôtres. Mais ce qui se dit contre l'hérésie en général, s'applique dans le moment à saint Augustin: sur ce pied-là, conclut l'auteur aussitôt après, on préférera le commun des anciens docteurs aux opinions particulières de saint Augustin; enfin donc, après de vaines défaites, M. Simon se déclare sa partie: c'est à lui que tout aboutit: c'est contre lui que l'on procède régulièrement: c'est lui qui n'a pas suivi les interprétations reçues dans l'Église depuis les apôtres. Il ne reste plus qu'à l'appeler hérétique: on n'ose lâcher le mot; mais la chose n'est point laissée en doute, et l'application du principe est inévitable.

M. Simon, croyant esquiver, s'embarrasse davantage: Les quatre premiers siècles, poursuit-il¹, n'ont parlé qu'un même langage sur le libre arbitre, sur la prédestination et sur la grâce; c'est pour dire que saint Augustin ne l'a pas parlé: Il n'y a pas d'apparence que les premiers Pères

¹ Pref.